Degorcea

QUI SAUVERA LA FRANCE SI LES JACOBINS TRIOMPHENT?

JE LE SAIS,

MAIS, PAS SI BÊTE DE LE DIRE.



AN 7me.

QUI SAUVERA LA FRANCE SI LES JACOBINS *TRIOMPHENT?*

A entendre certaines personnes qui se disent bien instruits, on nous prépare des grands changemens dans notre existence politique. S'il faut les en croire, notre troisième constitution est à sa décrépitude, et sera bientôt remplacée par sa petite sœur *Robespierrette*, *née en 93*, qu'on disait morte quelque temps après son *tendre* père, tandis qu'elle n'était que cachée chez ses *frères* et *amis* pour se soustraire à ces cruels chouans qui avaient juré sa perte, mais que les temps étant devenus plus prospère pour sa famille, elle allait paraître dans le monde et disputer ses droits contre sa sœur. Comme ses amis craignent qu'elle est encore trop faible pour marcher sans guide, on lui donnera une gouvernante, nommée citoyenne *Gouvernement-Provisoire* qui remplacera la citoyenne *Gouvernement-Révolutionnaire* qui, en 93, était chargé de cette auguste fonction, et dont la mémoire est encore *chère* à

tous les *amis* de l'*humanité*, à tous les *patriotes purs*. Il y aurait donc une nouvelle convention, des comités de gouvernement, qui enverrait des commissaires dans les départemens et aux armées pour y régénérer l'esprit public, et l'on sait que leurs moyens régénérateurs sont efficaces. La guillotine ni le tribunal révolutionnaire n'entreraient pour rien dans ce nouveau plan de république. Ces deux chevilles ouvrières de l'ancien gouvernement *fraternel* seraient remplacées par des commissions permanentes et ambulantes et par des fusillades. Ainsi, au lieu de battre monnoie à la place de la Révolution on en fabriquerait dans la plaine de Grenelle. Et comme on craint que le militaire montre de la répugnance pour ces expéditions, on crééra une espèce d'armée révolutionnaire sous le nom de *Tyrannicides*, choisie parmi les Cordeliers et Jacobins (1) de la *vieille roche*. En un mot, la boîte à Pandore doit de nouveau être reversée sur nos têtes.

On ne dit pas si nous aurons un 2 septembre,

---

(1) *Je n'entends nullement appliquer cette dénomination aux patriotes pas plus qu'à une multitude de bons citoyens nonobstant leur affiliation à cette pétaudière où on a forgé tant de crimes ; mais bien à ces monstres pervers et sanguinaires qui ne voient de république que là où on massacre, de liberté que là où on pille.*

avec tous ses accessoires; mais cela va sans dire. C'est à cette *glorieuse* journée qu'ils durent leur triomphe. Aussi n'ont-ils jamais été ingrat à son égard; car plus d'une fois ils se sont glorifiés d'en être les seuls auteurs.

Ces prédictions sont-elles fondées? Je ne le crois pas; nonobstant les apparences et les agitations de certain parti qui met tout en œuvre pour le faire craindre et qui n'a pour lui autre chose que sa témérité et notre apathie. Soyons sans crainte et il sera sans force.

Je sais bien qu'on m'objectera qu'on les voit déjà parcourir les rues; vomissant des imprécations contre tout ce qui ne pense pas comme eux; et qu'ils disent à qui veut l'entendre qu'il n'y que la terreur qui peut sauver la république; mais qui nous inspirera cette terreur? Ce ne sera sans doute pas une misérable poignée d'êtres vils et couverts de crime! Le souvenir de leurs forfaits est trop profondément gravé dans tous les cœurs pour qu'une semblable horde vienne encore à bout de mettre ses sinistres projets à exécution.

Ah si un tel ordre de choses pouvoit se reproduire; combien de reproches aurions-nous à faire à ces hommes ineptes ou perfides qui sont les auteurs de tous nos dissentions politiques qui nous minent depuis dix ans? Combien aurions-nous à maudir ceux qui nous auraient voulu régir par des loix incompatibles à notre climat comme à nos inclinations, et qui n'auraient point

voulu se convaincre qu'à mesure que les hommes s'éloignent de leur simplicité primitive, les institutions sociales doivent aussi s'en éloigner. Les novateurs, dirions-nous, nous ont créées des institutions pour des hommes tels que nous devrions êtres, et non pas tels que nous sommes. Pauvres comme à Sparte, corrompus comme à Sybarus, on nous croyait encore au temps des Patriarches ou des Arcadiens; au moyen de quelques abstractions devant lesquelles on se pavanne et que personne ne comprend; de quelques théories applicables tout au plus à une famille nomade, on croit avoir atteint le maximum de la portée humaine et de la félicité des nations. Ah! si la nôtre ne tenait qu'à des discours et des adresses de félicitations, nous serions sans contredit le plus heureux peuple du globe.

Mais, dirons peut-être quelques partisans de la constitution de 93, on a toujours confondu notre pacte social avec le gouvernement révolutionnaire, ce qui pourtant n'est pas la même chose. C'est à ce dernier qu'il faut attribuer toute la tyrannie qui a pesé si long-temps sur la France. Je leur répondrai : ne jouons pas sur les mots : le gouvernement révolutionnaire et la constitution de 93 diffèrent de dénomination, rien de plus; c'est le même ouvrage sous deux titres différens. Retranchez du gouvernement révolutionnaire son attirail, j'entends les réquisitions, préemp-

tions, comités de surveillance, etc. il restera précisément votre constitution, c'est-à-dire, la même confusion des pouvoirs, une seule assemblée toute puissante, sans aucun contre-poids. N'est-il pas évident que tous les crimes commis par le gouvernement révolutionnaire peuvent se renouveler dans un tel corps législatif? N'est-il pas évident que si un second Roberspierre se met en tête de dominer il parviendra aisément à son but, soit par la corruption, soit par une popularité simulée, soit par la terreur, soit par tout autre moyen: il s'y formera un parti et réduira le reste à l'impuissance; que s'il est enfin parvenu à s'acquérir une majorité réelle ou présumée dans la législature, tous ses crimes, tout jusqu'à son usurpation deviendra loi.

Tout ce qui est l'effet de la loi étant légal, un tel corps législatif, bien loin d'être jamais coupable, fait légalement jusqu'au mal.... Car c'est bien légalement que le fer national a moissonné plus de Français que le fer ennemi.... C'est bien légalement que le fisc battait monnoie sur la place de la Révolution, et qu'assassin pour ne pas être banqueroutier, il s'engraissait par le pillage, après s'être liquidé par le meurtre. C'est bien légalement que des grandes cités ont été converties en de pauvres bourgades, des fertiles contrées en de sauvages landes, l'abondance en misère, l'industrie en brigandage, le commerce en contre-bande, l'infamie en civisme, et trente millions d'hommes généreux, en instrumens aveugles; que dis-je! en admirateurs stupides de leur propre ruine.... Enfin, c'est bien légalement que Robespierre a immolé cent mille pères de famille, en a jeté dans les cachots deux

cent mille autres ; car ce n'est point au nom de Robespierre, c'est en vertu et au nom de la loi, c'est-à-dire du peuple français, qu'il enchaînait, qu'il immolait ce peuple, et la loi était bien et duement rendue, puisque c'étoit la majorité du corps législatif.

Mais, diront-ils, la constitution que vous attaquez indique un moyen pour s'opposer au gouvernement lorsqu'il devient oppresseur du peuple : j'en conviens ; mais ils conviendront aussi, les partisans d'insurrections, qu'il ne fait pas bon de vouloir jouir de cette prérogative, puisque ce code n'indique nulle garantie solide en faveur de l'insurrection légitime ; ni n'explique la différence qu'il y a entre insurrection et révolte. Sous leur règne de fer, cent insurrections ont éclatées sur tous les points de la France, et toutes ont été traitées comme révolte.

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, dit cette constitution, l'insurrection est pour le peuple le plus sacré, le plus indispensable des devoirs.

A ce langage, ne croit-on pas entendre un chef de Chiourme, qui, la canne levée, ordonne plaisamment à ses forçats de s'insurger, s'ils trouvent leurs fers trop pesans, et qui, au moindre geste, assomme ?... Malheur, malheur à l'imprudent qui prendrait au sérieux cette ironique invitation ! Le pouvoir, par cela même qu'il opprime, sait qu'il peut sans danger provoquer à la résistance : opprimerait-il, s'il était faible ? et s'il est fort, sera-t-il réprimé ?

Ainsi, aucun homme sensé ne peut donc desirer un ordre de choses qui nous a tant coûté de sang et de larmes, et qui en ferait encore répandre davantage d'après le propre aveu de ses apôtres. Il n'y a donc

154

que quelques ignorans conduits par les féroces jacobins qui parlent de ce régime, non pas que ces derniers y sont plus attachés qu'à tout autre; car tout régime leur est indifférent pourvu qu'on leur ôte pas la douce jouissance de s'enrichir et d'envoyer à la mort tout ce qui veut s'y opposer.

Loin de nous donc l'idée que de pareilles monstres parviendrons encore à nous faire courber la tête sous leurs poignards! Loin de nous l'idée que les Français, le corps législatif, le directoire soient assez lâches pour souffrir que ces êtres dégradés redressent leurs échaufauds et replongent la France dans l'abîme dont elle n'est sortie que par le secours de quelque Divinité protectrice!...., Législateurs, Directeurs, Citoyens de toutes les classes; Généreux, Soldats, vous tous enfin qui aimé votre pays, vous ne souffrirez pas que ces forbans s'emparent du gouvernail du vaisseau de l'état qui périroit infailliblement entre les mains de tels pilotes.

Ah! si par une fatalité inattendue les scènes d'hor reur de 93 pouvoient se renouveller, je ne verrai d'autre salut pour la France que dans le désespoir de ses concitoyens; et peut-être que ceux-mêmes qui l'aurait provoqué en seraient les premieres victimes.

Mais éloignons de nous ces lugubres pensées! ce qui s'est passée à l'anniversaire du 14 juillet doit nous rassurer contre leur sinistres projets!

DEGOREIN.

De l'Imprimerie de J. PHILIPPE, Rue de Zacharie, N°. 72; et rue Severin, N°. 115.